

Décision du Directeur
 N°2024-02

Objet : marché de mise à disposition d'engins de chantier avec chauffeur : terrassement et grutage

Le Directeur de la REGIE DES EAUX DE TERRE DE PROVENCE,

Vu la délibération n°2021-18 du 26 mai 2021, acte par lequel l'assemblée délibérante délègue au Directeur le pouvoir de passer et contractualiser les marchés passés selon la forme d'une procédure adaptée ;

Un marché à procédure adaptée passé en la forme d'un accord cadre à bons de commande a été lancé avec les caractéristiques suivantes :

ALLOTISSEMENT ET MONTANTS CORRESPONDANTS :	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Lot n°1</u> : engins de Travaux Publics • <u>Lot n°2</u> : engins de grutage 																			
MONTANTS :	<p>Conformément à l'article R. 2162-4 du Code de la commande publique, l'accord cadre est conclu seulement avec un maximum en valeur.</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Lot n°1</u> : <table border="1" data-bbox="539 1153 1374 1346"> <thead> <tr> <th>Montant annuel minimum en euros HT</th> <th>Montant annuel maximum en euros HT</th> <th>Montant annuel minimum reconductions comprises en euros HT</th> <th>Montant annuel maximum reconductions comprises en euros HT</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Sans mini</td> <td>100 000 € HT</td> <td>Sans mini</td> <td>300 000 € HT</td> </tr> </tbody> </table> • <u>Lot n°2</u> : <table border="1" data-bbox="539 1384 1374 1576"> <thead> <tr> <th>Montant annuel minimum en euros HT</th> <th>Montant annuel maximum en euros HT</th> <th>Montant annuel minimum reconductions comprises en euros HT</th> <th>Montant annuel maximum reconductions comprises en euros HT</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Sans mini</td> <td>40 000,00</td> <td>Sans mini</td> <td>120 000 € HT</td> </tr> </tbody> </table> 				Montant annuel minimum en euros HT	Montant annuel maximum en euros HT	Montant annuel minimum reconductions comprises en euros HT	Montant annuel maximum reconductions comprises en euros HT	Sans mini	100 000 € HT	Sans mini	300 000 € HT	Montant annuel minimum en euros HT	Montant annuel maximum en euros HT	Montant annuel minimum reconductions comprises en euros HT	Montant annuel maximum reconductions comprises en euros HT	Sans mini	40 000,00	Sans mini	120 000 € HT
Montant annuel minimum en euros HT	Montant annuel maximum en euros HT	Montant annuel minimum reconductions comprises en euros HT	Montant annuel maximum reconductions comprises en euros HT																	
Sans mini	100 000 € HT	Sans mini	300 000 € HT																	
Montant annuel minimum en euros HT	Montant annuel maximum en euros HT	Montant annuel minimum reconductions comprises en euros HT	Montant annuel maximum reconductions comprises en euros HT																	
Sans mini	40 000,00	Sans mini	120 000 € HT																	

Vu le rapport d'analyse des plis,

Décide de signer le marché 2023-07 lot 1 avec l'entreprise SARL MADAU TERRASSEMENT – SAINT ANDIOL ;

Décide de signer le marché 2023-07 lot 2 avec l'entreprise EHTP – CHATEAURENARD.

SAINT ANDIOL, le 21/02/2024
 Le Directeur et représentant de l'entité adjudicatrice,
 Charles BRUN